



Formation sur l'utilisation, le transport et le stockage des produits de traitement de l'eau

Comment appliquer l'arrêté comburant ? Comment être conforme à la loi Egalim ? le stockage idéal et le stockage réaliste, quelles règles de transport ? Quelle réglementation sur les précurseurs d'explosifs ?

- le 12 décembre 2022 de 9h30 à 12h30 (zoom)
- le 20 février 2023 de 9h30 à 12h30 (présentiel - FPP)

Société :

Nom et prénom du participant 1 :

Nom et prénom du participant 2 :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Email :

Merci de renvoyer le coupon ci-joint à l'adresse suivante : formation@propiscines.fr. Pour les participants adhérents le coût de la formation est de 100€ HT (soit 120€ TTC) par personne pour une demi-journée et de 150€ HT (soit 180€ TTC) si la formation est sur deux demi-journées. Pour les non-adhérents, le prix est de 200€ HT pour une 1/2 journée et 300€ HT pour 2 1/2 journées. Une fois votre inscription reçue, vous recevrez un email avec les modalités pratiques pour le déroulement de la formation et les informations pour régler la formation (l'inscription sera validée et effective une fois le règlement effectué).